



## Analyse de l'impact des sanctions en cours sur la situation de Protection y compris les VBG, la PE, LTB, LAM au Niger

### I. Contexte

Le Niger est marqué par une situation humanitaire caractérisée par les attaques des groupes armés non étatiques (GANE) dans le Liptako Gourma, le Nord-ouest du Nigeria et dans le bassin du lac Tchad ayant provoqué le déplacement forcé d'environ 700.000 personnes<sup>1</sup> dont 403.974 personnes déplacées internes (PDI)<sup>2</sup>, 251 760 réfugiés et 50.377 retournés. Les enfants représentent 64% des PDI et 56 % des réfugiés provenant du Burkina Faso, Mali et du Nigeria. Malgré les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires, la situation sécuritaire reste préoccupante dans certaines localités des régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi. En 2022, environ de 3,821 incidents de protection ont été enregistrés dans ces 4 régions et ont affecté 18,408 personnes dont 23% sont des enfants (14% filles et 9% garçons). Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2023, la situation de protection ne s'est pas améliorée<sup>3</sup> en dépit d'une accalmie constatée dans certaines régions. Plus de 1.800 incidents de protection ont été enregistrés de janvier à juin 2023 faisant plus de 3,600 victimes<sup>4</sup>. Cette situation de protection se traduit par une recrudescence d'extorsions de biens de la population civile, des enlèvements et enrôlements de personnes, des meurtres et assassinats de personnes, des violences sexuelles, mariage précoce, des agressions physiques mais aussi des incidents liés aux engins explosifs (EE). En outre, selon le sous cluster VBG, environ 1.085 cas de VBG ont été rapportés et pris en charge au 1<sup>er</sup> semestre de 2023 malgré les contraintes d'accès aux services mais surtout la stigmatisation et la peur des représailles qu'éprouvent la plupart des victimes particulièrement dans les zones affectées par l'activisme des GANE.

Le sentiment d'insécurité et les violations de droits humains répétées dans les différentes régions ont plusieurs fois conduits à des conflits inter communautaires tragiques, la fermeture des centaines d'écoles<sup>5</sup> et continuent de provoquer des mouvements massifs de population à l'intérieur du pays. Cela continue d'augmenter les besoins humanitaires pour les PDI et les communautés d'accueil. A cette situation, il faudrait aussi souligner que le Niger est aussi frappé par l'insécurité alimentaire<sup>6</sup> avec un risque d'exacerber les menaces de protection existantes.

<sup>1</sup> UNHCR Niger monthly PoC statistics, Juin 2023

<sup>2</sup> Statistiques de Mouvement de population, ministère de l'Action Humanitaire et Gestion de catastrophes, juillet 2023

<sup>3</sup> En moyenne 955 incidents par trimestre en 2022 contre 934 courant 2023

<sup>4</sup> Dashboard des incidents de protection, Cluster protection Niger, Aout 2023

<sup>5</sup> Selon le cluster Education, plus de 70,000 enfants n'ont pas accès à l'éducation suite à la fermeture des écoles liées à l'insécurité

<sup>6</sup> [Situation Sécurité alimentaire, juin 2023](#)

## II. LES SANTIENS EN COURS SUITE AU COUP D'ETAT : QUEL IMPACT SUR LES MENACES DE PROTECTION ?

L'application des [sanctions](#) en cours suite au coup d'état au Niger pourrait augmenter le coût de la vie et accroître les besoins vitaux des populations déjà vulnérables. Cette situation nouvelle combinée à des contraintes existantes liées à l'insécurité alimentaires et aux menaces de protection par les GANE pourrait potentiellement détériorer l'environnement de protection déjà fragile. Les sanctions peuvent avoir un impact négatif sur la protection y compris :

- Les risques d'enrôlement des populations vulnérables y compris les enfants/jeunes désœuvrés, déscolarisées qui peuvent être en proie à l'enrôlement aux rangs des GANE moyennant une solde leur permettant de faire face à la cherté de la vie pour des nécessités de survie pour s'adapter au coût élevé de vie. Ceci augmentera les capacités d'incursions des GANE et potentiellement des poses [d'engins explosifs](#) pour atteindre leur cible.
- La persistance des risques de mariage précoce/forcée, les violences sexuelles, et autres formes de VBG particulièrement les violences conjugales, le sexe de survie comme mécanisme d'adaptation au coût élevé de la vie
- Risque accru de l'extension des zones d'influence des GANE accompagné d'une recrudescence des exactions particulièrement les enlèvements, des assassinats de personnes y compris les enlèvements des femmes, des enfants, des leaders communautaires, des opérateurs économiques par les GANE pour des demandes de rançons.
- Une augmentation des vols et extorsions de biens par les GANE y compris les agressions physiques et meurtres des personnes
- Un risque accru de mouvement de population à l'intérieur/extérieur du pays en quête de protection et d'assistance humanitaire à la suite des violations répétées des droits humains. Ceci augmentera aussi la détresse psychologiques et anxiété des populations (PDI, réfugiées, communautés hôtes) dans les zones déjà affectées par les violences des GANE d'accès limité à l'assistance humanitaire multisectorielle (Vivres/non vivres, WASH, Abris, Santé, Education, Protection etc)
- L'accentuation du travail des enfants au sein des ménages vulnérables, leur déscolarisation et exploitation y compris des pratiques de mendicité afin de contribuer à la survie des ménages
- Les risques de séparation de familles, des VBG due aux mouvements de population fuyant la recrudescence des violences des GANE. A cela s'ajoute l'intensification des tensions inter communautaires liées à l'accès aux ressources naturelles et biens de première nécessité
- Accès limité aux services sociaux de base y compris les services de prise en charge des incidents de protection (VBG, PE, etc), et des services de santé reproductive assurés par les acteurs de l'état et les partenaires humanitaires due à l'accès limitée aux finances et intrants humanitaires. Ceci augmentera les risques de grossesse non désirées, maladies sexuellement transmissibles, affectera la capacité de

résilience des communautés vulnérables et retardera le rétablissement et la réinsertion socioéconomique des victimes des divers incidents de protection

- La recrudescence des incidents des EE du fait de l'augmentation des stratégies de survie des communautés qui peuvent s'adonner à plusieurs types d'activités y compris dans les zones affectées par les EE a la recherche de moyens de subsistance face à la cherté de la vie occasionnée par les sanctions
- L'accès limité à l'asile pour les réfugiés de certains pays comme le Nigeria ;
- Arrêt de certains financements par les bailleurs et abandon de certaines populations pourrait accentuer les mouvements multiples des populations (déplacement secondaires, pendulaires), à la recherche d'assistance ;
- L'application de sanctions de la CEDEAO impactera sûrement le flux migratoire dont la situation reste préoccupante à Assamaka, à Arlit et Agadez, les centres de transit étant totalement au comble de leur capacité d'accueil. Le programme régulier d'assistance au retour volontaire connaîtra un sérieux défi de retour volontaire de migrants dans leurs pays d'origine qui sont essentiellement les pays de la CEDEAO. Les sanctions pourront donc occasionner le manque de financement et d'acheminement de migrants dans leurs pays d'origine, augmenter la promiscuité et les tensions avec les communautés d'accueil de Assamaka et entre les migrants eux même.
- Face à cette situation, **plus 1.400.000 personnes y compris des femmes et des enfants** sont exposés à des risques accrus de plusieurs de menaces de protection particulièrement dans les zones affectées par les conflits armés et l'insécurité alimentaire.

### III. EN CAS D'INTERVENTION MILITAIRE : QUEL IMPACT SUR LES MENACES DE PROTECTION ?

En cas d'intervention militaire, plusieurs risques de protection sont à craindre :

- Exacerbation des tensions intercommunautaires : entre certains groupes ethniques, pro putschistes et anti-putschistes. Ces tensions peuvent se traduire en violence physique, discrimination, attaques contre les biens, et possiblement de violence sexuelle liée aux conflits.
- Les réfugiées provenant surtout de certains pays de la CEDEAO (ex le Nigeria) pourraient être ciblées de refoulement/expulsions. Par mesure préventive, ces réfugiées peuvent également chercher à rejoindre d'autres localités les contraignant à s'exposer aux exactions des GANE (enlèvement/recrutement forces, violences sexuelles, mariage forcé etc).
- Accroissement de l'angoisse, anxiété chez les ressortissants de certains pays de la CEDEAO<sup>7</sup> se traduisant par la peur des représailles, atteinte à leur intégrité physique et leurs biens.

---

<sup>7</sup> Outre le Mali, le Burkina Faso et la Guinée Conakry considérés comme des amis

- Augmentation des violations des droits de l'homme : Arrestations et détentions arbitraires/illégales des personnes (y compris des enfants), des exécutions sommaires
- Un risque de mouvement massif de population à l'intérieur/extérieur du pays qui accroîtra les besoins humanitaires des déplacées forcées et les exposera à des risques élevés de protection y compris les tensions liées à l'accès à la terre et ressources naturelles, la protection de l'enfance, les VBG et les engins explosifs.
- Un risque de tension entre les différentes bases militaires étrangères et les Forces de Défenses et de Sécurité (FDS) dans certaines zones abritant les bases militaires étrangères et pourrait affecter la protection des communautés dans ces zones.
- L'accès humanitaire aux communautés affectées peut se rétrécir affectant la rapidité de l'acheminement de l'assistance humanitaire et exposant les communautés affectées à recourir à certaines stratégies d'adaptation négatives : l'enrôlement aux GANE, le mariage forcé, le sexe de survie, la violence sexuelle et autres formes de VBG, la mendicité et exploitation des enfants, etc .
- Refoulement à la frontière des personnes en quêtes de protection internationale. Rapatriements de réfugiés dans les pays d'origine hors cadre légal/contraire aux standards
- L'évacuation du personnel humanitaire peut avoir un impact sur la performance des cadres de coordinations existants et les mécanismes communautaires de protection ;
- L'extension des activités des GANE dans les zones encore non affectées et le risque accru de la prolifération des armes à feu qui pourrait alimenter davantage le banditisme armé et la prolifération des groupes auto-défenses au sein des communautés;
- L'utilisation des biens et maisons comme moyens de représailles, bouclier de guerre ainsi que le pillage et restriction d'accès des populations à leurs biens

#### IV. IMPACT SUR L'ACCES DES COMMUNAUTES AUX INTERVENTIONS DE PROTECTION y compris VBG, PE, LTB LAM

- Une enquête rapide<sup>8</sup> a été menée auprès des partenaires de protection y compris les partenaires de VBG, PE, LTB, LAM du 1<sup>er</sup> au 4 août 2023. Au total, 58 acteurs représentant 41 organisations ont répondu à cette enquête : 1 partenaire du Mouvement de la croix rouge, 4 Service Etatique, 4 Agences des Nations Unies, 15 ONG Internationale, 16 ONG Nationale, Autres (1).
- L'analyse des résultats de cette enquête révèle que suite aux sanctions en cours, **presque la moitié<sup>9</sup> des partenaires ne pourront pas continuer pleinement les interventions d'assistance en protection au-delà 3 mois.** Ceci concerne également les

<sup>8</sup> [Enquete rapide - impact des sanctions sur la Protection](#)

<sup>9</sup> Il y a une petite variation entre les différents domaines : Protection générale (47%), Protection de l'Enfance (50), VBG (45%), LTB (47%), LAM (44%)

interventions de protection des femmes et des enfants vulnérables, les activités d'appui à l'accès aux logements terres et biens ainsi que les interventions de protection contre les engins explosifs.

- Difficultés d'accès aux données de mise à jour des PDI, besoins et les gaps multisectoriels dans les zones d'accueils
- L'insuffisance de liquidité peut entraver la mise en œuvre de certaines modalités d'assistance humanitaire comme le cash ;
- Par conséquent, **plus de 1 million de personnes y compris des femmes et des enfants** à risque accru de plusieurs menaces de protection **peuvent être coupées de l'assistance et des services de protection** au Niger.

#### V. MESURES DE MITIGATION ET D'ADAPTATION DES INTERVENTIONS DE PROTECTION Y COMPRIS VBG, PE, LTB LAM

Face à l'impact des sanctions sur l'effectivité des interventions, les partenaires ont été invités à proposer une priorisation des activités en cours afin d'assurer une continuité maximale des interventions de protection aux communautés affectées. Suite à l'analyse des résultats de l'enquête rapide, les partenaires de protection recommande que les ressources existantes soient concentrées sur les activités critiques ci-dessous :

Domaine de protection	Activités prioritaires
Protection générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring/ suivi de protection et ERP</li> <li>• Gestion de cas de Protection générale (GCP)/cash pour la protection</li> <li>• Sensibilisation/diffusion de l'information pour la protection</li> </ul>
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation, Information de protection de l'Enfant et référencement</li> <li>• Santé mentale et Soutien psychosocial et Gestion de cas ESNA et enfants à risque ou victimes de violence, d'abus et d'exploitation</li> <li>• Plaidoyer pour la protection de l'Enfance</li> </ul>
Violence Basées sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La sensibilisation, Information VBG et orientation (Mise en place et actualisation des schémas de référencement et diffusion par les radios communautaires)</li> <li>• Gestion de cas de de VBG (pour au moins le service de santé, psychologique et sécurité)</li> <li>• Mise à disposition des kits de dignités et kits post viol</li> </ul>
Logements Terres et Biens (LTB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer pour la protection des droits LTB aux parties en conflits</li> <li>• Sensibilisation sur les droit LTB</li> </ul>
Lutte Anti-Mines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education aux Risques des Engins Explosifs</li> <li>• Assistance aux victimes des EE</li> </ul>